

Le 28 avril 2015

Sujet : Collecte des surplus de carton.

Bonjour,

Saviez-vous que notre MRC offre, **pour les commerçants seulement**, une collecte des surplus de carton **chaque semaine** lors de la journée de la collecte des matières recyclables, donc le lundi pour Saint-Urbain-Premier.
(Pour les résidents, cette collecte des surplus de carton n'est offerte que 2 fois par année)

Si votre entreprise génère plus de carton recyclable que votre bac peut en contenir, **nous vous incitons à profiter de ce service**, en respectant les consignes suivantes :

1. Les cartons doivent être mis à plat ou regroupés dans une boîte.
2. Le format de vos cartons NE DOIT PAS EXCÉDER 1m3 (3pi.3)
3. Assurez-vous de laisser un dégagement d'au moins 60cm (2pi.) entre les cartons et le bac pour faciliter la collecte mécanisée (il se peut en certains cas que les surplus soient ramassés par un deuxième camion).
4. Les cartons doivent être non cirés, non souillés et exempts d'autres matériaux(ex : bouts de bois, styromousse).
5. Vos cartons doivent être mis en bordure de rue avant 7h00 le jour de la collecte.
6. SEULEMENT les surplus de carton seront acceptés à coté du bac.

Pour toute question sur la collecte des cartons, communiquez avec la MRC au 450-225-0870, poste 239,ou contactez-nous.

Salutations,

Comité Environnement
Saint-Urbain-Premier
450-427-3987
environnement.sup@gmail.com